Date: 06/05/2021Page 1 sur 5

OCBM du Hainaut : document préparatoire au point 3.1.1.

Méthodologie régionale de redéploiement de l'offre et planning : ajustements

1. Rappel de l'avis de l'OCBM du Hainaut du 15/10/2020

L'Organe émet un avis favorable sur la méthodologie de redéploiement et prend acte que les prochaines études de redéploiement prévues au sein du bassin de mobilité du Hainaut concernent :

- La zone pluricommunale d'Ath fin 2020 afin de soumettre le Plan Régional de Transport Public de la zone pour avis à l'OCBM de printemps 2021 ;
- La zone urbaine de Mouscron pour laquelle un diagnostic sera présenté pour avis à l'OCBM de printemps 2021.

2. Ajustement de la méthodologie régionale de redéploiement

Le processus de redéploiement de l'offre est défini dans les grands lignes dans l'article 19 du Contrat de Service Public de l'OTW. Sur base de l'expérience acquise lors des dernières études de redéploiement et de concertations entre AOT et OTW, il est proposé d'ajuster la méthodologie pour la réalisation des futurs Plans de Transport. Ces ajustements sont identifiés en bleu italique cidessous :

1. <u>Diagnostic mobilité par l'AOT</u>

L'AOT réalise un diagnostic de la zone de redéploiement en analysant la demande de mobilité (tous modes et tous motifs) et en réalisant l'inventaire de l'offre structurante (ferroviaire et express) actuelles et en projet sur la zone.

L'analyse de la demande se base dans un premier temps sur l'analyse des flux liés aux motifs domicile-travail (données ONSS) et domicile-école (données de la FWB, de la CREF et de l'ARES).

Les flux pour les autres motifs seront abordés lors de l'atelier technique et pourront être approximés grâce notamment aux connaissances des acteurs locaux.

Sont également identifiés des communes ne faisant pas partie du périmètre d'étude, mais dont l'ampleur des flux vers la zone (+ 500 déplacements/jour minimum) justifie qu'une analyse et qu'une concertation soit menée en collaboration avec ces communes.

2. Présentation en OCBM d'une synthèse du diagnostic mobilité

Cette synthèse présente les principaux constats en matière de demande de mobilité sur la zone, notamment les flux actuellement couverts par le réseau structurant (ferroviaire ou Express) et les communes devant être connectées à ce réseau structurant.

L'AOT y invite l'OTW à réaliser des analyses sur la fréquentation de son réseau scolaire et Express actuel, en vue du 2^e atelier technique.

3. Organisation d'un 1er atelier

A la suite de l'OCBM est organisé un premier atelier réunissant, outre l'AOT, l'OTW et un représentant de chaque commune (expert en mobilité), des représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW), de la SNCB, d'intercommunale, de la Province, ainsi que des représentants des usagers (Navetteurs.be et Tous à pied).

Lors de cet atelier, le cas échéant, les communes ne faisant pas partie de la zone d'étude mais influençant la mobilité sur celle-ci sont également invitées.

Après une présentation des résultats du diagnostic mobilité, les différents acteurs sont invités à compléter ce diagnostic grâce à leur connaissance fine du terrain, par la réalisation d'une carte reprenant les différents points d'intérêts de la zone (actuels et en projet) pouvant influencer la mobilité.

4. Organisation d'un 2e atelier

Un deuxième atelier est organisé avec les seules communes de la zone d'étude. L'AOT y présente une ébauche de réseau cible, réalisée sur base des inputs du 1er atelier. De leur côté, fort des analyses menées, l'OTW challenge ces propositions régionales en vue de rendre l'esquisse finale la plus robuste possible. L'ensemble des participants ont l'opportunité d'exprimer leurs remarques et d'aiguiller les choix concernant la mobilité sur leur territoire.

5. Organisation d'un 3e atelier

En parallèle, un troisième atelier réunissant les communes « hors-périmètre d'étude » et leur commune de destination esquissera spécifiquement les liaisons depuis les communes associées. A nouveau, l'OTW sera conviée afin de challenger cette esquisse avec leurs analyses et leurs connaissances du terrain.

6. Organisation d'un 4e atelier

Enfin, un quatrième atelier, avec les élus des communes de la zone et avec les élus des communes associées, est organisé en préparation de l'OCBM d'automne. L'AOT y présente le projet de réseau cible affiné sur base des 2^e et 3^e ateliers, et y soumet à l'arbitrage des élus les dernières questions restant en suspens.

7. Présentation en OCBM du Plan de Transport de la zone

Sur base des recommandations émises lors des ateliers, l'AOT établit le Plan Régional de Transport Public de la zone (reprenant les liaisons, niveaux de service et ampleur d'offre kilométrique pour la zone) et le présente à l'avis de l'OCBM. Le Plan de Transport, éventuellement amendé, est ensuite officialisé. Sur cette base, l'AOT pilote les évolutions de l'offre selon un échéancier réaliste.

8. Etudes opérationnelles

L'OTW étudie et planifie ces évolutions de l'offre, les chiffres de manière fine et génère les scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables).

Une phase de participation citoyenne est souhaitée par le Ministre Henry afin d'informer en toute transparence du redéploiement prévu sur les territoires concernés et de permettre une contribution citoyenne à l'affinage du réseau étudié par l'OTW.

Un scénario final est soumis à l'organe de consultation. Les membres de l'OCBM émettent leurs remarques et suggestions. L'AOT valide le scénario final parmi les propositions de l'OTW éventuellement amendées.

9. Mise en œuvre

L'OTW réalise alors son étude plus fine de modification de l'offre et la met en œuvre, elle-même ou en sous-traitance.

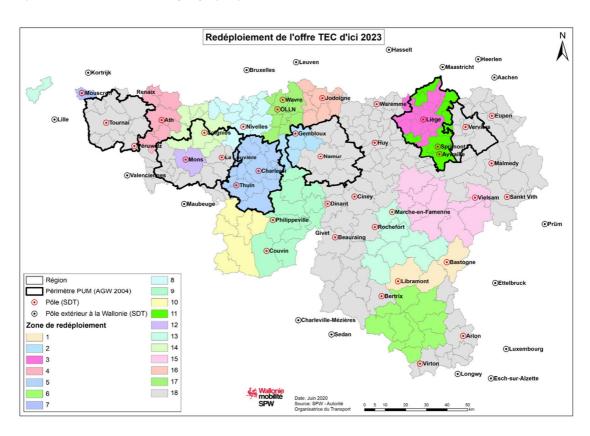
10. Evaluation

L'AOT encadre un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production.

3. Phasage régional du redéploiement de l'offre

2.1 Phasage régional d'ici 2023

Pour rappel, comme illustré sur la carte ci-dessous, un redéploiement complet sera progressivement opéré dans certaines zones géographiques.



Pour les autres communes, en grisé sur la carte, un redéploiement limité aux lignes principales sera opéré d'ici 2023. 200.000 kilomètres d'offre additionnelles sont prévus annuellement afin de renforcer l'offre des lignes principales des communes non couvertes par une étude complète de redéploiement.

3.2 Evolution du phasage

Des ajustements de planning ont été effectués pour les études de redéploiement dans le bassin du Hainaut.

- Le démarrage d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Roux (partie de l'agglomération de Charleroi) avec la présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2021 le Plan Régional de Transport Public de la zone.

- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mons est avancé à l'OCBM d'automne 2021 avec la présentation d'un diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mons.
- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mouscron est reporté à l'OCBM de printemps 2022 par le partage du diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mouscron.
- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone de Soignies reste programmé pour l'OCBM d'automne 2022 par le partage du diagnostic, en vue de de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le Plan Régional de Transport Public de Soignies.

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de la méthodologie régionale et du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- Le démarrage d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Roux (partie de l'agglomération de Charleroi) avec la présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2021 le Plan Régional de Transport Public de la zone.
- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mons est avancé à l'OCBM d'automne 2021 avec la présentation d'un diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mons.
- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mouscron est reporté à l'OCBM de printemps 2022 par le partage du diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mouscron.
- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone de Soignies reste programmé pour l'OCBM d'automne 2022 par le partage du diagnostic, en vue de de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le Plan Régional de Transport Public de Soignies.